

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L' an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n°6), Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN (à partir du point n°6), M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°6), M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°7), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (présente jusqu'au point n°11), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°5), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER (à partir du point n°12)

ETAIT EXCUSEE :

Mme Dominique BLANCHET

ETAIENT ABSENTS :

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 15

☎ 01 75 19 41 20

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n°5), Mme Assunta MESMIN (jusqu'au point n°5), M. Jacques VILLEMUR, Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°6)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE 13 AVR. 2023

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

ADOpte à l'unanimité sous réserve des rectifications demandées

AFFAIRES SCOLAIRES

2. **Délibération n°2023/010** : Régularisations de factures familles

ADOpte à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES – ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

3. Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux

PRIS ACTE

4. **Délibération n°2023/011** : Adoption d'un règlement budgétaire et financier

ADOpte à l'unanimité

5. **Délibération n°2023/012** : Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal

ADOpte à la majorité

**5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ,
Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD**

1 abstention : M. MORON

6. Délibération n° 2023/013 : Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2023

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre, au vu de la balance générale

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOpte à la majorité

6 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON

**SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)
et les opérations individualisées n°100, n°101, n°102**

ADOpte à la majorité

6 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON

7. Délibération n° 2023/014 : Fiscalité directe - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2023

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

1 abstention : M. MORON

M. CHABOUD et Mme DUCHAUSSOY ne prennent pas part au vote

8. Délibération n° 2023/015 : Attribution de subventions

ADOpte à la majorité

1 vote contre : M. DUPLEX

2 abstentions : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER

M. CHABOUD et Mme FLAMANT ne prennent pas part au vote

9. Délibération n°2023/016 : Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du parking du théâtre

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

M. HAZARD ne prend pas part au vote

10. Délibération n°2023/017 : Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du théâtre de l'exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

TRAVAUX

11. Délibération n°2023/018 : Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école GAMBETTA

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

1 abstention : M. MORON

INTERCOMMUNALITÉ

- 12. Délibération n°2023/019 :** Désignation d'un référent déontologue mutualisé pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray

ADOpte à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ (pouvoir à Mme CANDELIER), Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD

1 abstention : M. MORON

- 13. Délibération n° 2023/020 :** Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service "Urbanisme" auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ADOpte à l'unanimité

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 14. Délibération n°2023/021 :** Demande d'adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt (78)

ADOpte à l'unanimité

- 15. Délibération n° 2023/022 :** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

ADOpte à l'unanimité

- 16. Compte-rendu de la délégation au Maire**

PRIS ACTE

La séance est levée le 13 avril 2023 à 21h00.



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine